

STATUT DE L'ARBITRAGE 1ERE PUBLICATION

PAGE 1/3

Nous vous rappelons qu'en ce qui concerne l'utilisation des joueurs mutés pour la saison en cours, les clubs doivent obligatoirement faire référence à la liste publiée sur le site de la Ligue (rubrique Documents généraux/Arbitrage), ainsi qu'aux divers procès-verbaux de réunions de la Commission régionale du Statut de l'Arbitre. Cette liste ne peut plus être modifiée à ce jour.

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31 août 2018 (date limite de renouvellement des licences arbitres) pour la saison 2018-2019.

Les candidats arbitres auront jusqu'au 31 janvier 2019 pour être reçus aux tests théoriques (application du nouveau Statut) et jusqu'au 15 juin 2019 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Il faut, si possible, prévoir un nombre de candidats supérieur aux obligations pour se prémunir contre un échec toujours possible à l'examen.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

3ème année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2018/2019 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2019/2020.

2ème année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2019/2020.

1ère année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2019/2020.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Attention ! Les clubs dont les licences arbitres ne sont pas encore délivrées par manque de validation du dossier médical -ou de dossier médical non encore reçu- sont publiés en infraction. Dès validation des dossiers médicaux des arbitres concernés, les clubs seront considérés en règle s'ils répondent aux obligations en nombre d'arbitres.

Cette publication peut être contestée par les clubs sous forme d'un appel réglementaire auprès de la Commission Régionale d'appel dans les 7 jours suivants cette publication (Article 30.3 des Règlements Généraux de la Ligue.).

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en juin 2019 après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 31 janvier de la saison en cours.

Ci-dessous, la liste des clubs en infraction :

STATUT DE L'ARBITRAGE 1ERE PUBLICATION

PAGE 2/3

LIGUE 1 :

F.C. GIRONDINS BORDEAUX – Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

NATIONAL 1 :

PAU F.C. – Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

NATIONAL 2 :

ST. MONTOIS – Manque 1 arbitre 2^{ème} année d'infraction

NATIONAL 3 :

AVIRON BAYONNAIS – Manque 4 arbitres 1^{ère} année d'infraction

F.C. BRESSUIRE – Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

F.C. CHAURAY – Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

U.ET.S. MONTMORILLON – Manque 3 arbitres 2^{ème} année d'infraction

STADE POITEVIN F.C. - Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

REGIONAL 1 :

F.C. TARTAS SAINT YAGUEN – Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

EL. BEARNAIS D'ORTHEZ – Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

HIRIBURUKO AINHARA ST PIERRE IR. – Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

J. VILLENAVAISE – Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

U.S. LORMONT – Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

F.C. DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS – Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

U. AM. COGNAC FOOTBALL - Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

ROYAN VAUX ATLANTIQUE F.C. - Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

ENT. S. LA ROCHELLE - Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

F.C. NUEILLAUBIERS - Manque 3 arbitres 1^{ère} année d'infraction

S.O. CHATELLERAULT - Manque 2 arbitres 1^{ère} année d'infraction

REGIONAL 2 :

COLAYRAC F.C. - Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

LA JEANNE D'ARC DE BIARRITZ - Manque 2 arbitres 1^{ère} année d'infraction

EL. BOUCALAIS - Manque 2 arbitres 1^{ère} année d'infraction

HASPARREN F.C. - Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

F.C. LESCARIEN - Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

E.S. D'AUDENGE - Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

F.C. DU GRAND SAINT EMILIONNAIS - Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

JARNAC S. - Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

CAP AUNIS ASPTT F.C. - Manque 3 arbitres 1^{ère} année d'infraction

C.S. BOUSSAC - Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

AV.S. DE GOUZON - Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

ENT.S. MARCHOISE NOTH/ST PRIEST – Manque 1 arbitre 2^{ème} année d'infraction

ENT.F. AUBUSSONNAIS - Manque 3 arbitres 1^{ère} année d'infraction

LA LIGUGEEENNE – Manque 2 arbitres 1^{ère} année d'infraction

C.A. ST SAVIN ST GERMAIN - Manque 2 arbitres 1^{ère} année d'infraction

A.S. NIEUL- Manque 1 arbitre 1^{ère} année d'infraction

STATUT DE L'ARBITRAGE 1ERE PUBLICATION

PAGE 3/3

AM. FRANCO PORTUGAISE LIMOGES - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
BERGERAC LA CATTE - Manque 3 arbitres	2 ^{ème} année d'infraction
REGIONAL 3 :	
ESP.S. MONTIGNACOISE - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
LA JEANNE D'ARC DE DAX- Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année d'infraction
F.C. HAGETMAUTIEN - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
ET.S. MONTOISE - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
F.C. DOAZIT - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
F.A. BOURBAKI PAU - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
PARDIES O. - Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année d'infraction
F.C. DU LUY DE BEARN - Manque 1 arbitre	2 ^{ème} année d'infraction
F.C. LA RIBERE -- Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
ESMAN - Manque 2 arbitres	1 ^{ère} année d'infraction
STADE PAUILLACAIS F. C. -- Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
F.C. ST LAURENT D'ARCE/ST GERVAIS - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
A. DES ANCIENS DE L'A.M. LALEU LA PALLICE - Manque 2 arbitres	1 ^{ère} année d'infraction
A.S. BEYNAT - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
C.A. MEYMACOIS - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
VARETZ A.C. - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
U.S. ST FIEL - Manque 2 arbitres	1 ^{ère} année d'infraction
U. S. SAINT VARENT PIERREGEAY - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
F.C. FLEURE- Manque 2 arbitres	1 ^{ère} année d'infraction
F.C. FONTAINE LE COMTE - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
A.S. PANAZOL - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
A.S. ST JUNIEN - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
LIMOGES LANDOUGES - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
VIOLETTE ATURINE - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
C.AM. MORCENAIIS- Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
FUTSAL REGIONAL 1	
ASPOM - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
AJ FUTSAL - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
GIRONDINS FUTSAL - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
US CHARTRONS - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
C'CAB - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
AJ AULNAY - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
AFC NIORT - Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction
FEMININES REGIONAL	
SA CISSAC- Manque 1 arbitre	1 ^{ère} année d'infraction